



TERRA SOLAIRE

Offre de prise en charge de votre Abri Climatique photovoltaïque



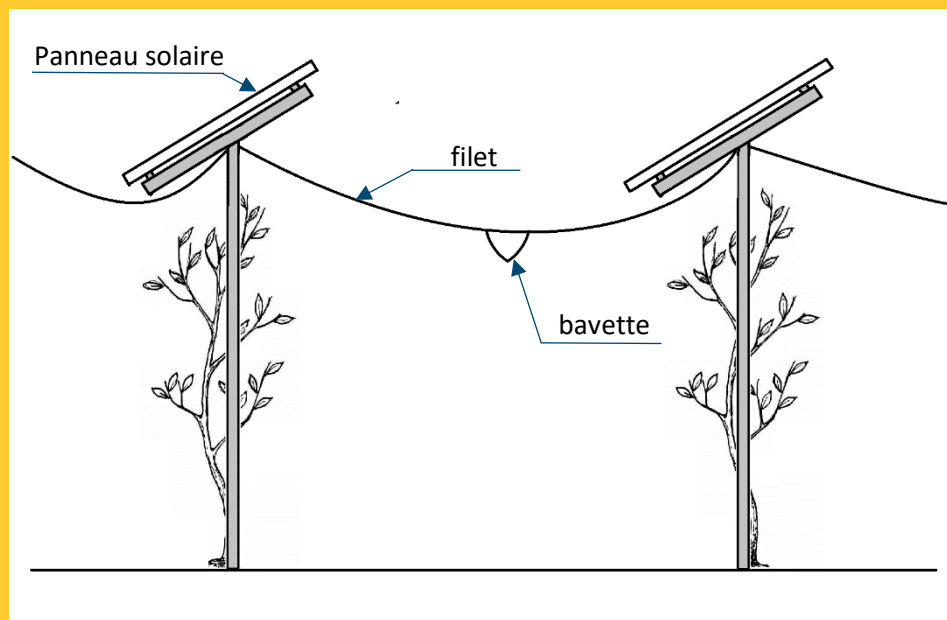
🌿 L'abri climatique par TERRA SOLAIRE :



L' offre de prise en charge :

- Toutes les démarches administratives
- Les études techniques
- Les fondations
- La structure métallique
- Les supports de culture
- Les filets anti-grêle ou anti-carpocapse
- Les plants pour mise en culture (15000€/ha)
- Le raccordement de la centrale photovoltaïque

🌿 Plan de coupe :



Les Avantages de l'abri climatique

- 🍃 Mettez en culture vos parcelles, nous finançons les plants à hauteur de 15000€ par hectare
- 🍃 Protégez vos cultures des intempéries, du gel et/ou des carpocapses
- 🍃 Evitez les fluctuations de rendements liées au climat
- 🍃 Limitez vos frais assurantiels
- 🍃 Accélérez votre développement
- 🍃 Renouvelez vos plantations
- 🍃 Améliorez vos conditions de travail
- 🍃 Conservez votre capacité d'investissement pour financer vos autres projets

LES ETAPES DE VOTRE PROJET

TERRA SOLAIRE s'occupe de l'ensemble des démarches liées à la bonne réalisation de votre projet.



Etude de Faisabilité

Nous étudions la faisabilité technique pour chacun des projets.



Autorisation d'urbanisme

Nous réalisons et déposons les demandes d'autorisation d'urbanisme



Financement

Nous nous chargeons de financer ou de faire financer votre projet



Construction

Nous réalisons la construction de votre projet



Exploitation & Maintenance

Nous suivons et assurons le bon fonctionnement de la centrale photovoltaïque



🌿 Un projet sur mesure et clé en main



Caractéristiques :

- 🌿 **Superficie :** à partir de 1.5ha et
- 🌿 **Longueur :** en fonction de votre exploitation
- 🌿 **Largeur :** en fonction de votre exploitation
- 🌿 **Hauteur point bas :** 4.50 m
- 🌿 **Couverture :** Panneaux photovoltaïques et filet anti-grêle ou anti-carpocapse

Activités :

- 🌿 Arboriculture
- 🌿 Horticulture
- 🌿 Maraichage

L'objectif est de créer une structure qui répondra au mieux à votre activité.


Conditions de faisabilité :

- Avoir un besoin d'abris climatiques pour l'obtention du permis de construire
- Être Propriétaire des parcelles d'implantation du bâtiment
- Avoir un terrain d'une surface minimale de 1,5 ha



TERRA SOLAIRE

Votre contact :

 06 01 99 09 40

 contact@terrasolaire.com

 23, Zone Artisanale de Galmoisin
86 160 ST MAURICE LA CLOUERE

